

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

JANVIER
2024

PRINCIPALES TENDANCES

A fin janvier 2024 et en comparaison avec la même période de 2023, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 14,1%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 21,6%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 6 MDH à fin janvier 2024 contre 2 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+52,7%) ;
- TVA à l'importation (+6,6%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+44,4%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 4 MDH à fin janvier 2024 contre 1 MDH un an auparavant. A fin janvier 2023, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 3% par rapport à son niveau à fin janvier 2022, soit -36 MDH (1.152 MDH contre 1.188 MDH) ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (3,3%) et l'augmentation des autres TIC (+7,1%) ;

3- l'accroissement des recettes nettes de la fiscalité domestique de 7,6%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 230 MDH à fin janvier 2024 contre 151 MDH un an auparavant :

- l'IS (+4,3%), compte tenu de restitutions qui ont été de 20 MDH à fin janvier 2024 contre 3 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,2 MMDH.
- l'IR (-1,8%), compte tenu de restitutions qui ont été de 16 MDH à fin janvier 2024 contre 14 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 50,5% par rapport à leur niveau de fin janvier 2023.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 11,6%.

- la TVA à l'intérieur (+19,2%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 183 MDH à fin janvier 2024 contre 127 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 33,8 MMDH.

A fin janvier 2024, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 262 MDH contre 182 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 4.269 MDH à fin janvier 2024 contre 3.896 MDH un an auparavant, en hausse de 9,6% ou +373 MDH.
- les majorations de retard (+63%), résultant de recettes brutes de 249 MDH à fin janvier 2024 contre 153 MDH à fin janvier 2023 et de dégrèvements de 11 MDH contre 7 MDH.

4- la hausse des recettes non fiscales de 53,3% en raison notamment de l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (885 MDH contre 20 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (283 MDH contre 9 MDH), ainsi que de la diminution des recettes de monopoles (173 MDH contre 1.196 MDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 9% et un taux d'émission sur engagements de 82%, contre respectivement 12% et 57% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 6,2% provenant de :

- la hausse de 4,9% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 7,7% des dépenses de personnel et de 1,6% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 22,3% des charges en intérêts de la dette ;
- l'absence d'émissions de dépenses au titre de la compensation ;
- l'augmentation de 54,2% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 262 MDH contre 182 MDH à fin janvier 2023.

3- une diminution des dépenses d'investissement émises de 0,7%, passant de 12.310 MDH à fin janvier 2023 à 12.218 MDH à fin janvier 2024, en raison de la baisse de 1,7% des dépenses des ministères et de 0,6% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 4.295 MDH contre un solde ordinaire positif de 2.240 MDH un an auparavant;
- un excédent du Trésor de 2.376 MDH, compte tenu d'un solde positif de 10,3 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 2.482 MDH à fin janvier 2023 compte tenu d'un solde positif de 12,6 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Janvier 2023	LF 2024	Janvier 2024	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	24.529	309.824	27.976	9,0%	14,1%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	23.102	280.422	25.789	9,2%	11,6%
Impôts directs	8.052	118.403	8.182	6,9%	1,6%
Impôts indirects	10.025	126.985	11.612	9,1%	15,8%
Droits de douane	1.129	15.748	1.726	11,0%	52,9%
Droits d'enregistrement et de timbre	3.896	19.286	4.269	22,1%	9,6%
1.2- Recettes non fiscales :	1.427	29.402	2.187	7,4%	53,3%
Monopole et participations	1.196	19.480	173	0,9%	-85,5%
Privatisation	0	5.000	0	0,0%	
Domaine	23	355	38	10,7%	65,2%
Autres recettes ⁽²⁾	208	4.567	1.976	43,3%	
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	22.289	317.655	23.681	7,5%	6,2%
2.1- Biens et services :	20.819	252.844	21.834	8,6%	4,9%
Personnel	11.133	161.623	11.995	7,4%	7,7%
Autres biens et services ⁽³⁾	9.686	91.221	9.839	10,8%	1,6%
2.2- Intérêts de la dette :	1.317	38.229	1.611	4,2%	22,3%
Intérieure	814	27.975	833	3,0%	2,3%
Extérieure	503	10.254	778	7,6%	54,7%
2.3- Compensation⁽³⁾	0	16.957	0	0,0%	
2.4- Rembours. dégrèv. et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	153	9.625	236	2,5%	54,2%
3- SOLDE ORDINAIRE	2.240	-7.831	4.295		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	12.310	118.108	12.218	10,3%	-0,7%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	12.446	-316	10.189		
6- SOLDE DES SEGMA	106	0	110		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	2.482	-126.255	2.376		
8- VARIATION DES INSTANCES	-11.892	0	-13.619		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-9.410	-126.255	-11.243		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	10.305	73.624	13.888		
Dont :					
Adjudications	19.012		13.072		
Dépôts au Trésor	9.788		12.723		
Compte courant à BAM	1.026		3.328		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	-895	52.631	-2.645		
Tirages et dons	137	71.500	511		
Amortissement	-1.032	-18.869	-3.156		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2024.

RECETTES ORDINAIRES

	Janvier 2023	LF 2024	Janvier 2024	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	23.102	280.422	25.789	9,2%	11,6%
IMPÔTS DIRECTS	8.052	118.403	8.182	6,9%	1,6%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	4	89	4	4,5%	0,0%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	2.038	61.068	2.143	3,5%	5,2%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	5.789	52.882	5.686	10,8%	-1,8%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	1	23	1	4,3%	0,0%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	0	0	1		
<i>Majorations de retard</i>	153	2.952	249	8,4%	62,7%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	62	1.327	89	6,7%	43,5%
<i>Autres⁽³⁾</i>	5	62	9	14,5%	80,0%
DROITS DE DOUANE^(*)	1.129	15.748	1.726	11,0%	52,9%
IMPÔTS INDIRECTS	10.025	126.985	11.612	9,1%	15,8%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	2.125	32.038	2.679	8,4%	26,1%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	777	12.500	803	6,4%	3,3%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	1.152	16.737	1.666	10,0%	44,6%
<i>Autres^(*)</i>	196	2.801	210	7,5%	7,1%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	7.900	94.947	8.933	9,4%	13,1%
<i>à l'intérieur</i>	3.790	37.431	4.551	12,2%	20,1%
<i>à l'importation^(*)</i>	4.110	57.516	4.382	7,6%	6,6%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	3.896	19.286	4.269	22,1%	9,6%
RECETTES NON FISCALES	1.427	29.402	2.187	7,4%	53,3%
<i>Domaine</i>	23	355	38	10,7%	65,2%
<i>Monopoles et participations</i>	1.196	19.480	173	0,9%	-85,5%
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	0	5.000	0		
<i>Fonds de concours et dons</i>	5	0	21		
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	9	1.000	283	28,3%	
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	194	3.567	1.672	46,9%	
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	24.529	309.824	27.976	9,0%	14,1%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

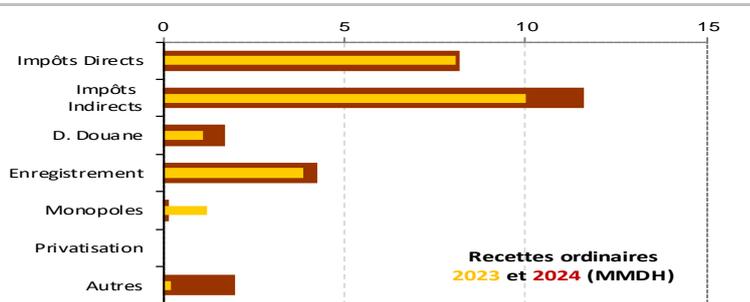
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin janvier 2024 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 14,1% et des dépenses ordinaires émises de 6,2% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 4.295 MDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 11,2 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 2,6 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 13,9 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 28 MMDH contre 24,5 MMDH à fin janvier 2023, en hausse de 14,1% ou +3,4 MMDH.

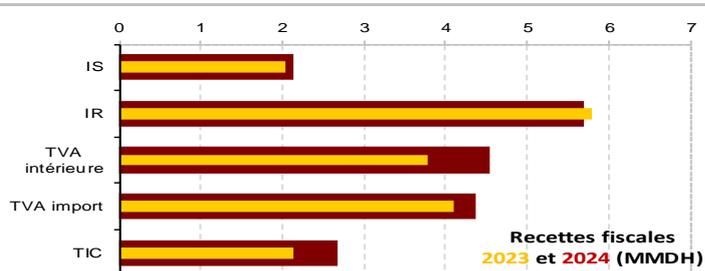
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 1,6%, des droits de douane de 52,9%, des impôts indirects de 15,8%, des droits d'enregistrement et de timbre de 9,6% et des recettes non fiscales de 53,3%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 25,8 MMDH contre 23,1 MMDH à fin janvier 2023, en augmentation de 11,6% ou +2,7 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 21,6% et de la fiscalité domestique de 8%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 7.767 MDH à fin janvier 2024 contre 6.389 MDH un an auparavant, en hausse de 21,6% ou +1.378 MDH par rapport à leur niveau à fin janvier 2023, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 6 MDH à fin janvier 2024 contre 2 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 7.774 MDH à fin janvier 2024 contre 6.391 MDH un an auparavant, en hausse de 21,6% ou +1.383 MDH par rapport à leur niveau à fin janvier 2023.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin janvier 2024 ont atteint 1.723 MDH contre 1.128 MDH un an auparavant, soit une hausse de 52,7% ou +595 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 4.382 MDH à fin janvier 2024 contre 4.110 MDH à fin janvier 2023, enregistrant une hausse de 6,6% ou +272 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 10,8% ou -108 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 12,2% ou +380 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 1.662 MDH contre 1.151 MDH, en hausse de 44,4% par rapport à leur niveau de fin janvier 2023 ou +511 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 4 MDH à fin janvier 2024 contre 1 MDH un an auparavant. A fin janvier 2023, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 3% par rapport à son niveau à fin janvier 2022, soit -36 MDH (1.152 MDH contre 1.188 MDH).

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 1.666 MDH contre 1.152 MDH, en augmentation de 44,6% par rapport à leur niveau de fin janvier 2023 ou +514 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 16,8 MMDH à fin janvier 2024 contre 15,6 MMDH à fin janvier 2023, en hausse de 7,6% ou +1,2 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 230 MDH à fin janvier 2024 contre 151 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 17 MMDH à fin janvier 2024 contre 15,7 MMDH à fin janvier 2023, soit une hausse de 8% ou +1,3 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 2.123 MDH à fin janvier 2024 contre 2.035 MDH un an auparavant, en hausse de 4,3% ou +88 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 20 MDH à fin janvier 2024 contre 3 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,2 MMDH⁴.

Les recettes brutes de l'IS ont été de 2.143 MDH à fin janvier 2024 contre 2.038 MDH à fin janvier 2023, en augmentation de 5,2% ou +105 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin janvier 2024 ont enregistré une baisse de 1,8% par rapport à leur niveau à fin janvier 2023 (5.670 MDH contre 5.775 MDH), soit -105 MDH, compte tenu de restitutions de 16 MDH contre 14 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 50,5% ou +155 MDH par rapport à leur niveau de 2023 (462 MDH contre 307 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 11,6% ou +80 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2023	2024	Evolution en %
IR total	5.789	5.686	-1,8%
dont IR prélevé par la DDP	690	770	11,6%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin janvier 2024 se sont établies à 4.368 MDH contre 3.663 MDH à fin janvier 2023, en hausse de 19,2% ou +705 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 183 MDH à fin janvier 2024 contre 127 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 33,8 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 4.551 MDH contre 3.790 MDH un an auparavant, en hausse de 20,1% ou +761 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 262 MDH à fin janvier 2024 contre 182 MDH à fin janvier 2023, soit +80 MDH. Les remboursements de TVA (262 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 183 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 78 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 4.269 MDH à fin janvier 2024 contre 3.896 MDH un an auparavant, soit une hausse de 9,6% ou +373 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 63%, résultant de recettes brutes de 249 MDH contre 153 MDH et de dégrèvements de 11 MDH à fin janvier 2024 contre 7 MDH un an auparavant.

- Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin janvier 2024, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 89 MDH contre 62 MDH un an auparavant, en hausse de 43,5% ou +27 MDH.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 14 MDH contre 10 MDH, en hausse de 40% ou +4 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 2.187 MDH contre 1.427 MDH un an auparavant, en augmentation de 53,3% ou +760 MDH, en raison notamment de la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (885 MDH contre 20 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (283 MDH contre 9 MDH), ainsi que de la diminution des recettes de monopoles (173 MDH contre 1.196 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 173 MDH à fin janvier 2024 contre 1.196 MDH à fin janvier 2023, en baisse de 85,5% ou -1.023 MDH.

Les recettes à fin janvier 2024 ont été versées notamment par Bank Al-Maghrib (66 MDH contre 76 MDH). A fin janvier 2023, l'Agence de la conservation foncière avait versé 1 MMDH.

Produit des monopoles et participations				
	2023	LF 2024	2024	Taux de réalis.
B.A.M	76	1.700	66	3,9%
I.A.M	0	800	0	0,0%
O.C.P	0	7.500	0	0,0%
ANCFCC	1.000	4.000	0	0,0%
Autres	120	5.480	107	2,0%
TOTAL	1.196	19.480	173	0,9%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 1.768 MDH, due pour l'essentiel aux versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (885 MDH contre 20 MDH) et aux recettes en atténuation des dépenses de la dette (283 MDH contre 9 MDH).

Structure des recettes ordinaires nettes

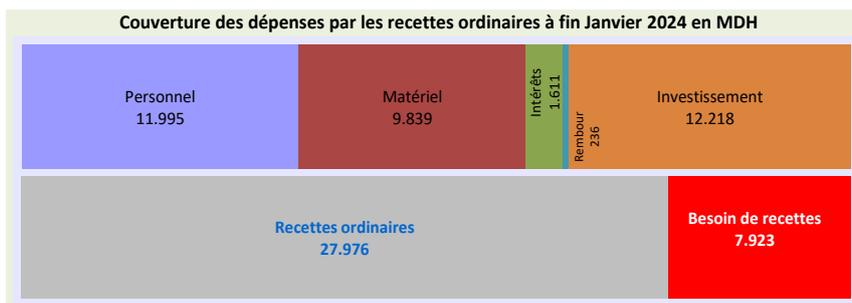
A fin janvier 2024, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 92,6% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 8,8 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Janvier 2024

	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	8.750	▲ 12,6%	31,5%
	- à l'importation	4.382	▲ 6,6%	15,8%
	- à l'intérieur	4.368	▲ 19,2%	15,7%
2	Impôt sur le revenu	5.670	▼ 1,8%	20,4%
3	Droits d'enregistrement	4.269	▲ 9,6%	15,4%
4	Impôt sur les sociétés	2.123	▲ 4,3%	7,7%
5	Droits de douane	1.723	▲ 52,7%	6,2%
6	TIC prod. énergétiques	1.662	▲ 44,4%	6,0%
7	TIC tabacs manufacturés	803	▲ 3,3%	2,9%
8	Recettes en atténuation de dépenses	283	▲ 3044,4%	1,0%
9	Majorations de retard	238	▲ 63,0%	0,9%
10	Monopoles	173	▼ 85,5%	0,6%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin janvier 2024, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 118,1% contre 110% un an auparavant. Ainsi, à fin janvier 2024, 42,9% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 35,2% aux dépenses de matériel, 5,8% aux intérêts de la dette et 0,8% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

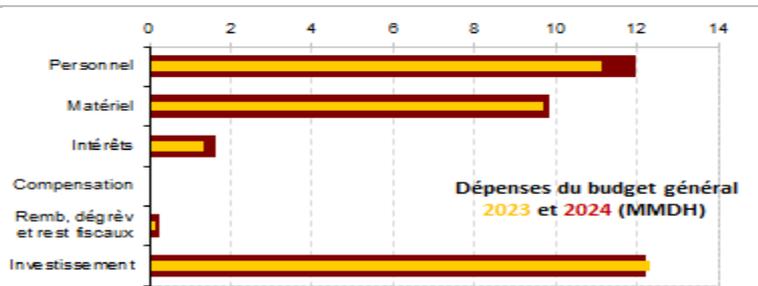
A fin janvier 2024, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 56 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 9% contre 12% à fin janvier 2023 et un taux d'émission sur engagements de 82% contre 57% un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2024					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	279.426	26.556	22.070	10%	83%
Investissement	119.169	16.161	12.218	14%	76%
C.S.T	108.805	10.719	8.925	10%	83%
SEGMA	535	9	0	2%	0%
Dette	100.629	2.597	2.597	3%	100%
TOTAL	608.564	56.042	45.810	9%	82%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 36,9 MMDH à fin janvier 2024, en hausse de 3,4% par rapport à leur niveau à fin janvier 2023, en raison de l'augmentation de 5,2% des dépenses de fonctionnement et de 7,9% des charges de la dette budgétisée⁶, conjuguée à la baisse de 0,7% des dépenses d'investissement.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
Fonctionnement	20.972	279.426	22.070	8%	5,2%
Investissement	12.310	118.108	12.218	10%	-0,7%
Dette	2.407	100.629	2.597	3%	7,9%
TOTAL	35.689	498.163	36.885	7%	3,4%

La hausse des charges de la dette budgétisée de 7,9% s'explique par la diminution de 9,5% des remboursements du principal (986 MDH contre 1.090 MDH) et par l'augmentation de 22,3% des intérêts de la dette (1.611 MDH contre 1.317 MDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 22,1 MMDH, dont 12 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 7,7%. Les dépenses de matériel ont diminué de 5,2% (8,7 MMDH contre 9,1 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 115,8% (1.174 MDH contre 544 MDH).

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 54,2% en raison notamment de l'augmentation des remboursements de la TVA à l'intérieur (183 MDH contre 127 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
Personnel	11.133	161.623	11.995	7%	7,7%
Matériel	9.142	71.158	8.665	12%	-5,2%
Charges communes	544	34.820	1.174	3%	115,8%
dont compensation	0	16.957	0		
Dépenses imprévues		2.200			
Remb, dégr, rest fiscaux	153	9.625	236	2%	54,2%
TOTAL	20.972	279.426	22.070	8%	5,2%

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 54,2% en raison notamment de la hausse de 56 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de 17 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 33,8 MMDH et de 4,2 MMDH à fin décembre 2022.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin janvier 2024 se sont établis à 12 MMDH contre 11,1 MMDH, en hausse de 7,7% par rapport à leur niveau de fin janvier 2023 ou +862 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 10,2 MMDH, en augmentation de 4,3%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 3,9% et des rappels de 70,7% (99 MDH contre 58 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 9,8 MMDH, en hausse de 1,6% ou +153 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (4,5 MMDH contre 4,7 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (245 MDH, soit le même niveau à fin janvier 2023).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 1.611 MDH à fin janvier 2024 contre 1.317 MDH à fin janvier 2023, en hausse de 22,3% ou +294 MDH. Cette augmentation s'explique par la hausse de 2,3% des charges en intérêts de la dette intérieure (833 MDH contre 814 MDH) et de 54,7% de celles de la dette extérieure (778 MDH contre 503 MDH).

Compensation

A fin janvier 2024, il n'y a pas eu d'émissions de dépenses au titre de la compensation.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 236 MDH contre 153 MDH, en hausse de 54,2% ou +83 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (230 MDH contre 151 MDH) en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA (183 MDH contre 127 MDH).

A fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 33,8 MMDH et de 4,2 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	151	9.499	230	2,4%	52,3%
Impôt sur les sociétés	3	1.150	20	1,7%	566,7%
Impôt sur le revenu	14	143	16	11,2%	14,3%
TVA intérieure	127	8.028	183	2,3%	44,1%
Majorations de retard	7	168	11	6,5%	57,1%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0	0,0%	
Autres	0	0	0		
2- Fiscalité douanière	2	126	6	4,8%	
Droits d'importation	1	19	2	10,5%	
TIC prod. énergétiques	1	97	4	4,1%	
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	1	0		
TVA à l'importation	0	9	0		
Autres	0	0	0		
TOTAL	153	9.625	236	2,5%	54,2%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin janvier 2024 a été positif de 4.295 MDH contre un solde ordinaire positif de 2.240 MDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

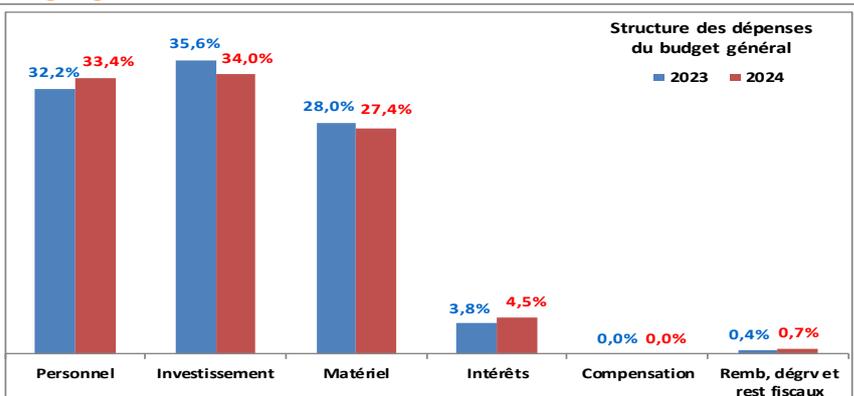
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 12,2 MMDH à fin janvier 2024 contre 12,3 MMDH un an auparavant, en baisse de 0,7% ou -92 MDH, suite à la diminution des dépenses des ministères de 1,7% et des dépenses des charges communes de 0,6%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 10,4 MMDH contre 10,5 MMDH à fin janvier 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Var%
Investissement total :	12.310	118.108	12.218	10%	-0,7%
1- Ministères	1.802	81.696	1.772	2%	-1,7%
2- Charges communes :	10.508	36.412	10.446	29%	-0,6%
- Concours divers	10.458	23.348	10.446	45%	-0,1%
- Ristournes d'intérêts	0	206	0		
- Autres	50	12.858	0		

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin janvier 2023 et fin janvier 2024 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de personnel, des intérêts de la dette et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel et des dépenses d'investissement.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 19,1 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 10,4 MMDH contre 10,5 MMDH à fin janvier 2023.

Les dépenses émises ont été de 8,9 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 83 MDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 10,2 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2024
	2023	LF 2024	2024	2023	LF 2024	2024	
C.A.S	6.103	126.842	7.423	4.718	126.492	7.618	-195
TVA des Coll.Terr.	3.386	40.692	3.829	2.186	40.692	2.471	1.358
Part régions (IS, IR, ...)	410	9.000	415	1	9.000	2	413
I.N.D.H	30	2.600	31	0	2.600	0	31
Soutien prix. prd.alim.	36	600	65	0	600	0	65
F.S. Routier	435	2.850	526	0	2.850	0	526
F.D. Agricole	45	4.200	61	0	4.200	0	61
Remploi domanial	35	1.500	159	0	1.500	0	159
Lutte contre chômage	245	1.500	245	60	1.500	68	177
Dons des pays du CCG	0	350	0	0	0	0	0
Appui Cohés. Sociale	194	25.000	301	2.303	25.000	3.000	-2.699
F.S. Habitat	152	2.000	197	0	2.000	1.000	-803
Gestion Covid-19	0	0	0	0	0	0	0
Gestion effets séisme	0	15.000	81	0	15.000	879	-798
Autres CAS	1.135	21.550	1.513	168	21.550	198	1.315
C. Dép. Dotation^(**)	12.424	10.801	11.691	1.245	10.801	1.245	10.446
Autres C.S.T	0	143	0	118	809	62	-62
TOTAL	18.527	137.786	19.114	6.081	138.102	8.925	10.189

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin janvier 2024, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 110 MDH contre 109 MDH à fin janvier 2023, en hausse de 0,9%.

Aucune dépense n'a été enregistrée durant le mois de janvier 2024 contre des dépenses de 3 MDH à fin janvier 2023.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
Exploitation :	102	0	109		6,9%
Recettes	104	1.746	109	6%	4,8%
Dépenses	2	1.746	0	0%	
Equipement :	4	0	1		-75,0%
Recettes	5	286	1	0%	-80,0%
Dépenses	1	286	0	0%	

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin janvier 2024, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 9% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 7,5% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 10,3%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2024 en MDH				
	LF 2024	Janvier 2024	Taux de réalisation	Ecart
1- RECETTES ORDINAIRES	309.824	27.976	9,0%	-281.848
1.1- Recettes fiscales :	280.422	25.789	9,2%	-254.633
Impôts directs	118.403	8.182	6,9%	-110.221
Impôt sur les sociétés	61.068	2.143	3,5%	-58.925
Impôt sur le revenu	52.882	5.686	10,8%	-47.196
Impôts indirects	126.985	11.612	9,1%	-115.373
TVA à l'intérieur	37.431	4.551	12,2%	-32.880
TVA à l'importation	57.516	4.382	7,6%	-53.134
Taxes intérieures de consommation	32.038	2.679	8,4%	-29.359
Droits de douane	15.748	1.726	11,0%	-14.022
Droits d'enregistrement et de timbre	19.286	4.269	22,1%	-15.017
1.2- Recettes non fiscales :	29.402	2.187	7,4%	-27.215
Monopole et participations	19.480	173	0,9%	-19.307
Domaine	355	38	10,7%	-317
Autres recettes	9.567	1.976	20,7%	-7.591
2- DEPENSES ORDINAIRES	317.655	23.681	7,5%	-293.974
2.1- Biens et services :	252.844	21.834	8,6%	-231.010
Personnel	161.623	11.995	7,4%	-149.628
Autres biens et services	91.221	9.839	10,8%	-81.382
2.2- Intérêts de la dette :	38.229	1.611	4,2%	-36.618
Intérieure	27.975	833	3,0%	-27.142
Extérieure	10.254	778	7,6%	-9.476
2.3- Compensation	16.957	0	0,0%	-16.957
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	9.625	236	2,5%	-9.389
3- INVESTISSEMENT	118.108	12.218	10,3%	-105.890

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un excédent budgétaire de 2.376 MDH à fin janvier 2024 contre un excédent budgétaire de 2.482 MDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 429 MDH à fin janvier 2024 contre 14 MMDH à fin décembre 2023, soit une diminution de 13,6 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 11,2 MMDH contre un besoin de financement de 9,4 MMDH à fin janvier 2023 et d'un flux net négatif de 2,6 MMDH du financement extérieur contre un flux net négatif de 895 MDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 13,9 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 10,3 MMDH à fin janvier 2023.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin janvier 2024, le financement extérieur net a été négatif de 2,6 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 3,2 MMDH et les tirages ont été de 511 MDH.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 13,1 MMDH contre 19 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 12,7 MMDH contre 9,8 MMDH à fin janvier 2023 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 3,3 MMDH contre une ponction de 1 MMDH à fin janvier 2023 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois de janvier 2024 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début février 2024, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 124,8 MMDH à fin janvier 2024 contre 112,1 MMDH à fin décembre 2023, en hausse de 12,7 MMDH.

Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 7,6 MMDH contre 10,9 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 9 MMDH effectués en janvier 2024 et dont le remboursement n'intervient qu'en février 2024.

Dette intérieure

S'élevant à 716,3 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 1,7% par rapport à son niveau à fin décembre 2023. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 13,1 MMDH, résultant de souscriptions pour 19,7 MMDH et de remboursements pour 6,6 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 19 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 40,8 MMDH et de remboursements pour 21,8 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2023	Souscrip.	Rembour.	2024	Var %
Adjudications	699.382	19.679	6.607	712.455	1,9%
13 semaines	406,8	350,0	256,8	500,0	
26 semaines	2.079,4	150,0	1.379,4	850,0	
52 semaines	30.609,4	201,4	0,0	30.810,8	
2 ans	94.803,5	3.271,8	4.970,9	93.104,4	
5 ans	130.792,5	2.770,3	0,0	133.562,8	
10 ans	152.831,9	5.321,0	0,0	158.152,9	
15 ans	154.900,1	4.985,5	0,0	159.885,6	
20 ans	89.422,0	1.140,8	0,0	90.562,8	
30 ans	43.536,8	1.488,4	0,0	45.025,2	
Autres	4.677	2.500	3.373	3.804	-18,7%
Total	704.059	22.179	9.980	716.259	1,7%

